



Passeport d'un mineur : délivrance d'un passeport en urgence

Informations et liste des pièces à fournir

Service de l'état civil

Tél. : 04 95 25 29 29

etatcivil@mairie-gpp.corsica

Un passeport temporaire peut être délivré en urgence pour des motifs d'ordre médicaux ou humanitaires. Les services préfectoraux décident de la délivrance en fonction de la situation. Ce passeport est valide seulement pendant 1 an.

Motifs de l'urgence

Un passeport temporaire peut être délivré **si vous vous trouvez dans une situation d'urgence**.

Pour bénéficier de cette délivrance en urgence, l'enfant **doit justifier** d'un déplacement urgent, notamment **pour des raisons humanitaires ou médicales** (maladie grave ou décès d'un membre de la famille par exemple).

Attention : la délivrance en urgence est accordée de manière exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique.

Où faire la demande ?

La démarche se fait à la **Préfecture de Corse-du-Sud** :

Palais Lantivy

cours Napoléon

20188 Ajaccio Cedex 9

Accueil général : 04 95 11 12 13

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

L'enfant et son responsable doivent se présenter **ensemble** au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Pièces à fournir

Les pièces à fournir dépendent des documents d'identité que l'enfant possède déjà.

Dans tous les cas, si l'enfant a un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans :

- Passeport de l'enfant : original + photocopie



PORTICCIO

- Pièce d'identité du représentant légal : original + photocopie
- Livret de famille : original + photocopie
- Justificatif du domicile : original + photocopie
- Timbre fiscal : 30 € (achat possible dans certains bureaux de tabac, dans les centres des impôts ou en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>)
- Une photo d'identité récente et conforme aux normes
- Tout document justifiant l'urgence du déplacement et réclamé par la préfecture (par exemple, acte de décès, attestation d'hospitalisation...) : originaux + photocopies

Si le passeport de l'enfant est périmé depuis plus de 5 ans et qu'il a une carte d'identité, même périmée depuis moins de 5 ans :

- Carte d'identité récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
OU
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé) ou pour une naissance à l'étranger)
- + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Si le passeport de l'enfant est périmé depuis plus de 5 ans et qu'il n'a pas de carte d'identité :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé) ou pour une naissance à l'étranger)
- + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Pour vérifier si l'état civil de votre ville de naissance est dématérialisé, rendez-vous sur l'adresse : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

À savoir :

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

Délai de fabrication

Si la demande est acceptée, le passeport est, en général, fabriqué sur place le jour même.

Si le passeport ne peut pas être fabriqué immédiatement, un récépissé vous est remis et devra être présenté en préfecture lors du retrait.

Retrait du passeport

Le passeport doit être retiré au lieu de dépôt du dossier.



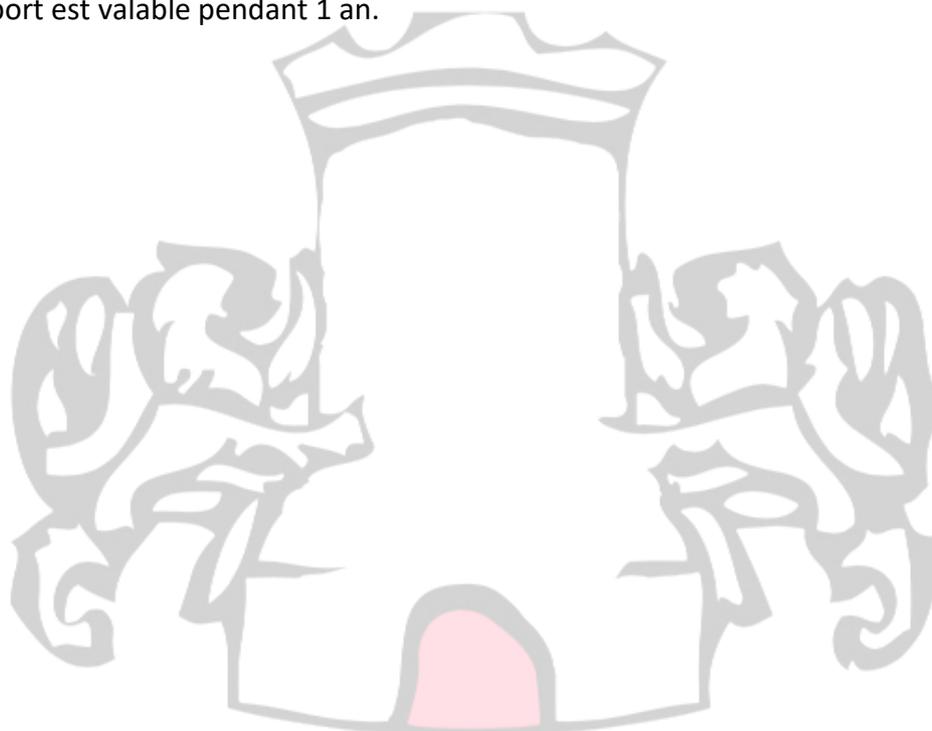
Le mineur et son responsable légal doivent se présenter ensemble au guichet. Le responsable doit signer le nouveau passeport sur place.

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

GROSSETO PRUGNA

Durée de validité

Le passeport est valable pendant 1 an.



PORTICCIO